

# **AVIS AU PUBLIC**

Exploitation d'un abattoir de volailles par la SCEA la Ferme de Bouyssou, situé à moins de 100 mètres d'un établissement recevant du public à SALVIAC

Par arrêté préfectoral du 2 octobre 2014 la SCEA la Ferme de Bouyssou dont le siège social est situé lieu-dit « la Côte des Cabres », route de Cazals 46340 SALVIAC, est autorisée à exploiter un abattoir de volailles soumis à déclaration, situé à moins de 100 mètres d'un établissement recevant du public, sur le territoire de la commune de SALVIAC.

L'exploitant est tenu de se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, ainsi qu'aux conditions particulières édictées dans l'arrêté susvisé auxquelles l'autorisation octroyée reste subordonnée.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de l'arrêté du 2 octobre 2014 à la mairie de SALVIAC où est déposée une copie.

Fait à CAHORS, le 2 octobre 2014

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL  
DES TERRITOIRES DU LOT**

**SIGNE :**

**Alain TOULLEC**